

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

### Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

#### Jeunesse

#### **19. Tarifs des services périscolaires de Vire Normandie 2022-2023**

Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La délibération 2022/05/23-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2022 fixe les tarifs des services périscolaires pour l'année 2022-2023. Cette délibération ne présente pas les tarifs s'appliquant pour les usagers domiciliés hors Vire Normandie pour les services de centre de loisirs uniquement. La tarification modulée en fonction des revenus des familles est également mise en place.

D'après un point de conjoncture de l'INSEE datant du 8 février dernier, en janvier 2022, l'Indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % sur un an. La progression est estimée à 3,6% en février. Cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie, des services, des produits manufacturés et de l'alimentation dont l'évolution peut encore augmenter du fait de la situation de crise actuelle.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 3 % sur les tarifs des services périscolaires des centres de loisirs de Vire Normandie pour la rentrée de septembre 2022 à l'identique de l'augmentation appliquée aux autres tarifs des services périscolaires.

De plus, lorsque la réservation n'est pas réalisée dans les délais (la veille avant 10h), un tarif exceptionnel a été voté sur les centres de loisirs. Il est donc également proposé d'en appliquer également un sur les tarifs concernant les usagers hors Vire Normandie.



Les tarifs actualisés avec une augmentation de 3% et tarif exceptionnel sont présentés dans la grille ci-dessous.

	TARIFS 2020/2021	TARIFS 2021/2022		Proposition TARIFS 2022/2023 3%	
<b>GARDERIES (Matin ou Soir)</b>					
		VN	Hors VN	VN	Hors VN
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	1,50	1,53	1,53	1,58	1,58
- Quotient ≤ 600	0,70	0,72	0,72	0,74	0,74
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	0,80	0,82	0,82	0,84	0,84
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	0,90	0,92	0,92	0,95	0,95
- Quotient ≥ 1501	1,00	1,02	1,02	1,05	1,05
<b>ETUDES SURVEILLEES</b>					
		VN	Hors VN	VN	Hors VN
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	2,10	2,15	2,15	2,21	2,21
- Quotient ≤ 600	1,00	1,02	1,02	1,05	1,05
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	1,10	1,13	1,13	1,16	1,16
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	1,20	1,23	1,23	1,27	1,27
- Quotient ≥ 1501	1,30	1,33	1,33	1,37	1,37
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>					
		VN	Hors VN	VN	Hors VN
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	3,65	3,73	3,73	3,84	3,84
- Quotient ≤ 600	2,80	2,86	2,86	2,95	2,95
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	2,90	2,96	2,96	3,05	3,05
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	2,95	3,01	3,01	3,10	3,10
- Quotient ≥ 1501	3,00	3,06	3,06	3,15	3,15
<b>CENTRE DE LOISIRS avec repas</b>					
		VN	Hors VN	VN	Hors VN
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)				10,00	14,50
- Quotient ≤ 600	6,50	6,50	11,00	6,70	11,33
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	7,00	7,00	11,50	7,21	11,84
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	7,50	7,50	12,00	7,73	12,36
- Quotient ≥ 1501	8,00	8,00	12,50	8,24	12,87
<b>CENTRE DE LOISIRS sans repas</b>					
		VN	Hors VN	VN	Hors VN
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)				7,50	11,00
- Quotient ≤ 600	4,50	4,50	8,00	4,64	8,24
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	5,00	5,00	8,50	5,15	8,75
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	5,50	5,50	9,00	5,67	9,27
- Quotient ≥ 1501	6,00	6,00	9,50	6,18	9,78

Considérant l'avis favorable de la Commission municipale Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 septembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/19 du 26 septembre 2022 à 20h30

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'appliquer une hausse de 3% des tarifs sur les tarifs des centres de loisirs pour les usagers hors Vire Normandie, tel que présenté dans la grille ci-dessus,
- De mettre en place un tarif exceptionnel sur les centres de loisirs lorsque la réservation n'est pas réalisée dans les délais (la veille avant 10h) à hauteur de 14.50 € pour le centre de loisirs avec repas et 11.00 € pour le centre de loisirs sans repas,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LENDREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en Mairie de Vire Normandie

014-200060176-20221003-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/19 du 26 septembre 2022 à 20h30



DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Melggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT.
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/19 du 26 septembre 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.